



MUNICIPALITÉ SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET AVIS D'ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 69-2026

RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité à l'effet:

QUE conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la Municipalité doit mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

QUE le conseil municipal ait présenté et déposé, à la séance ordinaire du 10 février 2026, le projet de règlement N° 69-2026 en même temps qu'il a été donné l'avis de motion par Madame la conseillère, Vanessa Robidas Gravel.

QUE ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE les valeurs éthiques des membres du Conseil dans ce code sont les suivantes :

- Intégrité des membres du conseil;
- Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- Loyauté envers la Municipalité;
- Recherche de l'équité.

QUE ce règlement instaure des normes de comportement pour prévenir les conflits éthiques, les conflits d'intérêts, gérer l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat.

QUE l'adoption du règlement N° 69-2026 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 10 mars 2026 à 19h30, au 184-A, St-Antoine à Ste-Sophie-de-Lévrard;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine, durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
ce 11^e jour de février 2026.

Josée Croteau
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public, a été publié sur le babilard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, comme prévu au règlement n° 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 11^e jour de février 2026.**

Josée Croteau
Directrice générale et greffière trésorière